

SANTÉ ET ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES ARTIFICIELLES



Association
Prévention Ondes Electromagnétiques Drôme
Reconnue d'intérêt général
Subventionnée par la mairie de Romans

Ce document a été réalisé en 2016 à la demande de la mairie de Romans-sur-Isère afin qu'il soit remis à chaque membre du conseil municipal de la ville de Romans. Depuis, il est remis à toute personne du monde politique, médical, économique ou autre interpellée par cette grave problématique sanitaire.

« Quand le fait qu'on rencontre est en opposition avec une théorie régnante, il faut accepter le fait et abandonner la théorie, lors même que celle-ci est soutenue par les plus grands noms et généralement acceptée » Claude Bernard

SOMMAIRE

I. CHAMP ÉLECTRIQUE, CHAMP MAGNÉTIQUE, CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE	3
1. Définitions.....	3
2. Sources des champs électriques et magnétiques.....	4
3. Courants et ondes.....	5
II. ET SI ON PARLAIT DU CORPS ?	8
1. La sensibilité de l'Homme à l'environnement électromagnétique	8
2. Symptômes déclenchés par les pollutions électromagnétiques	11
3. Quel constat pour l'Homme ?.....	12
III. ÉTUDES ET PUBLICATIONS	14
1. Études.....	14
2. Publications des organismes officiels et indépendants.....	16
IV. ORIGINES ET SOURCES DE CES POLLUTIONS ARTIFICIELLES	19
V. LOIS ET JURISPRUDENCES	21
VI. RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS.....	22
VII. SOBRIÉTÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE : LA VOIE À SUIVRE	24
VIII. LECTURES RECOMMANDÉES.....	25
IX. SITES INTERNET CONSEILLÉS	26

I. CHAMP ÉLECTRIQUE, CHAMP MAGNÉTIQUE, CHAMP ÉLECTROMAGNÉTIQUE

1. Définitions

Notions de champ

Pour comprendre celles-ci, prenons l'exemple d'un feu de camp :

A proximité du feu, chacun peut ressentir la chaleur dégagée mais ne la voit pas.

En s'éloignant progressivement du feu, on perçoit de moins en moins la chaleur. Il s'agit ici d'un champ de rayonnement thermique.

C'est exactement la même chose pour les champs électriques et magnétiques : l'intensité du champ est grande à proximité de la source et diminue rapidement lorsqu'on s'en écarte.

Champ électrique

Lorsqu'une lampe de chevet est branchée (mais éteinte), c'est-à-dire reliée au réseau électrique par la prise, il y a uniquement un champ électrique dans le fil.

On peut comparer le champ électrique à la pression présente dans un tuyau d'arrosage lorsqu'il est raccordé au système de distribution et que le robinet est fermé.

Le champ électrique est lié à la tension dont l'unité est le Volt. Il est généré par la présence de charges électriques et se mesure en Volts par mètre (V/m).

Plus la tension d'alimentation d'un appareil est grande, plus le champ électrique qui en résulte est intense.

Induction magnétique

Lorsque la lampe est allumée, c'est-à-dire lorsque le courant passe dans le câble d'alimentation, il existe à la fois un champ électrique et une induction magnétique. L'induction magnétique est liée au passage du courant (c'est-à-dire le mouvement des électrons) à travers le fil électrique.

Dans l'exemple du tuyau d'arrosage, l'induction magnétique correspondrait au passage de l'eau à travers le tuyau.

L'unité de l'induction magnétique est le Tesla (T). Toutefois les inductions magnétiques que nous mesurons habituellement sont de l'ordre du microtesla (μT) soit un millionième de Tesla. Une autre unité parfois utilisée est le Gauss (G). Un Gauss équivaut à 100 microteslas.

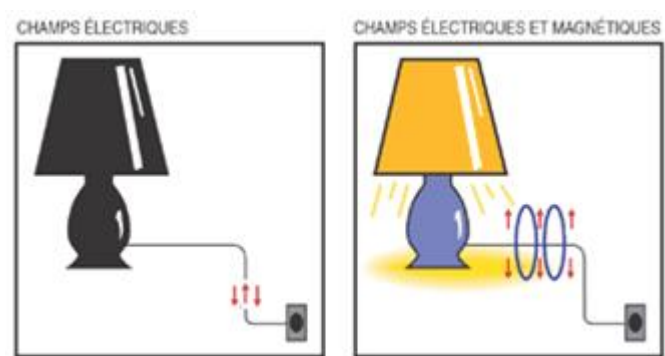


Illustration issue du Ministère de l'industrie, des Postes et des Télécommunications et du Commerce Extérieur et du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville

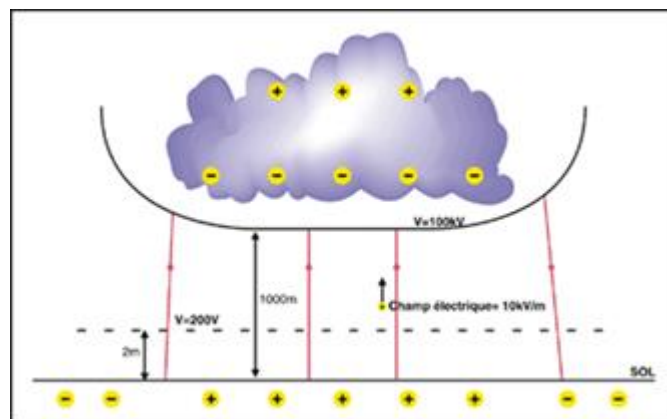
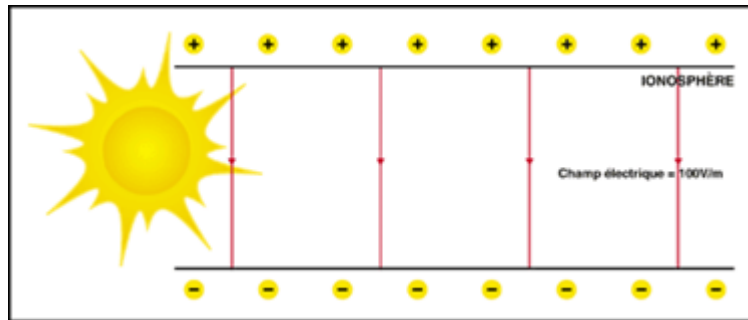
Champ électromagnétique

Dans le cas des hyperfréquences, champ électrique et champ magnétique ne pourront être dissociés on parlera alors de champ électromagnétique (voir plus loin).

2. Sources des champs électriques et magnétiques

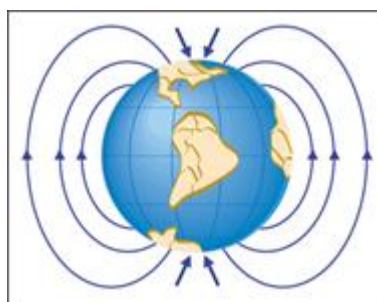
Sources naturelles

Il existe un champ électrique naturel à la surface de la terre créé par la présence de charges électriques dans la haute atmosphère (ionosphère). Il existe une différence de potentiel (Tension électrique) entre l'atmosphère et le sol. Des charges électriques de la terre quittent en permanence le sol vers l'atmosphère. Cela crée donc un champ électrique continu de l'ordre de 100 à 150 V/m. Régulièrement, toutefois, les orages assurent, via la foudre, le retour de ces charges vers le sol afin de maintenir un équilibre global. Sous un nuage d'orage, le champ électrique peut atteindre 10 kV/m.



A. Collot, 2000

La Terre est entourée par le **champ magnétique terrestre** qui oriente l'aiguille de la boussole. Ce champ magnétique (environ 40 μT sous nos latitudes) est généré par les courants du magma en fusion dans le noyau terrestre.



A. Collot, 2000

Sources artificielles

L'électricité est devenue l'alliée indispensable du progrès technique et de notre confort moderne. Les appareils électriques sont omniprésents dans notre vie quotidienne, nous baignons donc en permanence dans les champs électriques et magnétiques produits par ces appareils. Les technologies du sans fil, utilisant les hyperfréquences, se rajoutent par leur champ électromagnétique aux précédents augmentant ainsi l'électrosmog ambiant.

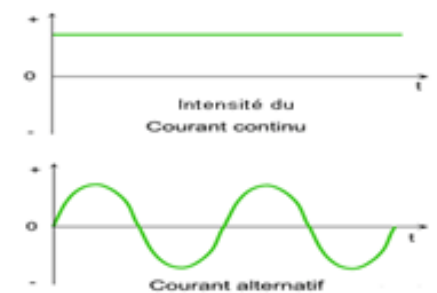
3. Courants et ondes

Les courants continus et alternatifs

Le **courant continu**, tel celui généré à partir de batteries, s'écoule toujours dans la même direction (Cigré, 1993). Le champ électrique et le champ magnétique **naturels** sont également continus.

Les appareils électriques domestiques sont alimentés par un **courant alternatif**. Les électrons qui se déplacent pour créer le courant changent constamment de sens. Ils réalisent des allers et retours selon un rythme défini de **cycles** (Hydroquébec, 2001).

Le courant alternatif s'écoule donc successivement dans une direction puis dans la direction opposée et ainsi de suite (Cigré, 1993). Les champs électriques et magnétiques qui en résultent sont également alternatifs (Hydroquébec, 2001).



W.Pirard, 2001 (ISSeP)

Ondes électromagnétiques (OEM)

Une **onde** est une **vibration** qui se propage dans l'espace, transportant de l'énergie.

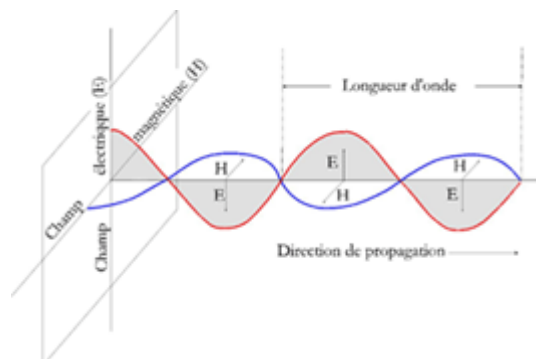
Le courant électrique alternatif produit un champ électrique et un champ magnétique également alternatifs : la succession des cycles "aller-retour" constitue l'onde.

L'**onde du champ électrique** et l'**onde du champ magnétique** se propagent perpendiculairement entre elles et à la direction de propagation.

Aux fréquences très basses, le champ électrique et le champ magnétique sont considérés séparément.

Aux fréquences élevées, le champ électrique et le champ magnétique sont indissociables et sont repris soit sous le terme global "**onde électromagnétique**", soit sous l'appellation "**champ électromagnétique**".

Toute onde électromagnétique est caractérisée par deux paramètres : sa **fréquence** et son **amplitude**, lesquels définissent ensuite la longueur d'onde et l'intensité.



W.Pirard, 2001 (ISSeP)

Longueur d'onde, fréquence et énergie d'une onde électromagnétique

La fréquence d'un phénomène est le nombre de cycles qui se produisent durant une seconde. L'unité de la fréquence est l'Hertz (Hz). Le courant alternatif qui alimente nos appareils électriques a une

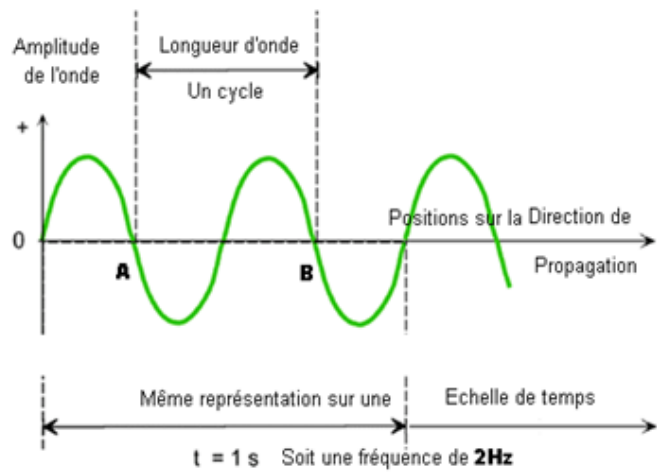
fréquence de 50 Hz. Cela signifie que les électrons qui créent le courant changent de direction 100 fois par seconde.

La longueur d'onde est "la distance entre deux cycles consécutifs" de l'onde (OMS, 1999).

Étant donné que les ondes électromagnétiques se propagent à la vitesse de la lumière dans l'air, le vide et les gaz, la longueur d'onde des champs électriques et magnétiques de fréquence 50 Hz est de 6000 km. Il faut 6000 km entre deux prises de 220 V pour qu'au même instant on observe la même valeur et orientation du champ électrique entre les deux fils.

Une onde électromagnétique est aussi caractérisée par sa longueur d'onde :

Une onde de fréquence 1 GHz a une longueur d'onde de 30 cm (antenne de téléphonie mobile).



Au point 0 dont l'amplitude va devenir positive à $t = 0,1s$ il faudra attendre 0,5s pour retrouver la même situation mais seulement 0,25s pour que l'amplitude soit de nouveau nulle comme la situation du point 0 sur le schéma ci-dessus de l'état d'une corde (par exemple) car l'onde progresse et met 0,5s pour aller de A en B.

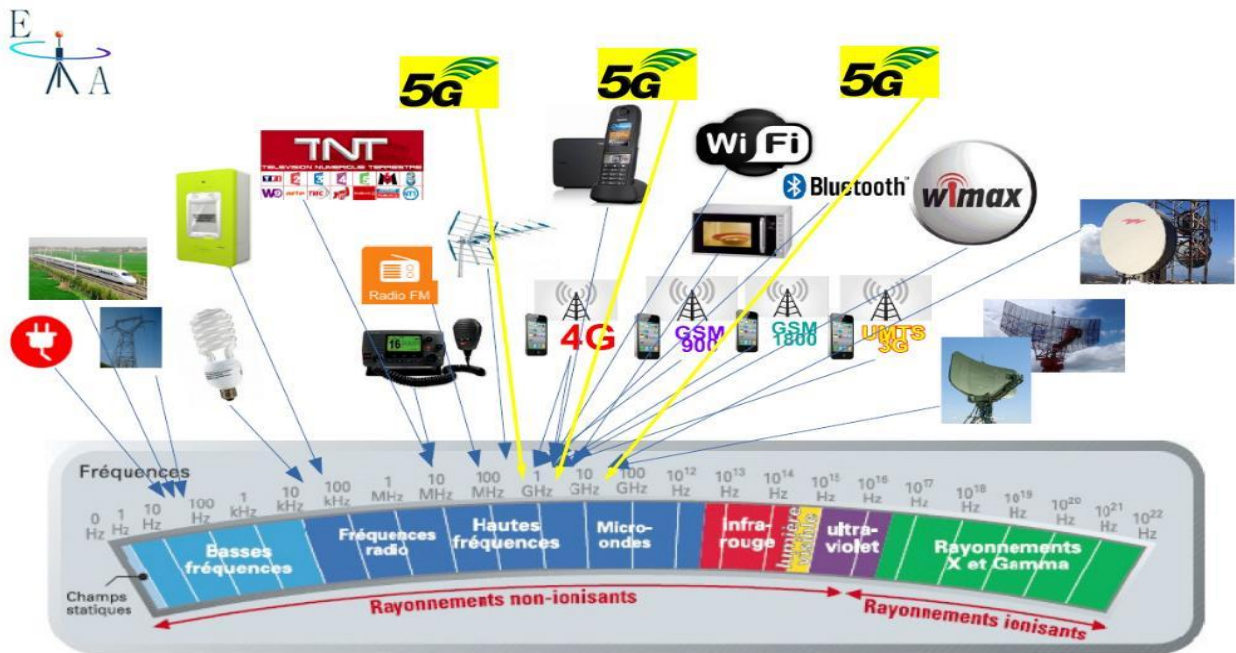
La **fréquence du réseau** de transport et de distribution de l'électricité est de **50 Hz en France et de 60 Hz aux USA** (appelée fréquence industrielle). Les champs électromagnétiques de fréquence 50 Hz font donc partie de la catégorie "**extrêmement basses fréquences**".

Les ondes électromagnétiques, dont la lumière est un exemple, sont aussi caractérisées par leur puissance. Plus la puissance est importante à leur source, plus les ondes émises vont transmettre d'énergie à l'environnement dans un temps donné. Les **propriétés** des ondes électromagnétiques diffèrent selon **leur gamme de fréquence**. Les ondes électromagnétiques dont la fréquence est supérieure à 10^{15} Hz ont une énergie suffisante pour casser les liaisons chimiques et **ioniser** les molécules. Ces ondes électromagnétiques sont appelées **rayonnements ionisants**. Il s'agit des **rayons cosmiques**, des **rayons gamma**, des **rayons X** et d'une partie du spectre de **la lumière UV**.

Les ondes électromagnétiques de fréquence inférieure à 10^{15} Hz n'ont pas l'énergie suffisante pour briser les liaisons chimiques. Elles sont appelées **rayonnements non ionisants**. Il s'agit des **rayons UV**, des **radiofréquences** et des **basses et extrêmement basses fréquences**.

Des ondes, qui n'existaient pratiquement pas à l'état naturel, ont été développées de façon exponentielle depuis les années 50, que ce soit les Basses Fréquences (ELF extremely low frequency) dont le 50 Hz, ou les Hyperfréquences (HF), ondes émises par la téléphonie mobile, allant de 300 Mhz à 300 GHz, aux longueurs d'ondes inversement proportionnelles à la fréquence.

- 50 Hz : 6000 km
- 900 Mhz : 33,33 cm
- 1800 Mhz : 16,66 cm
- 2100 Mhz : 14,28 cm



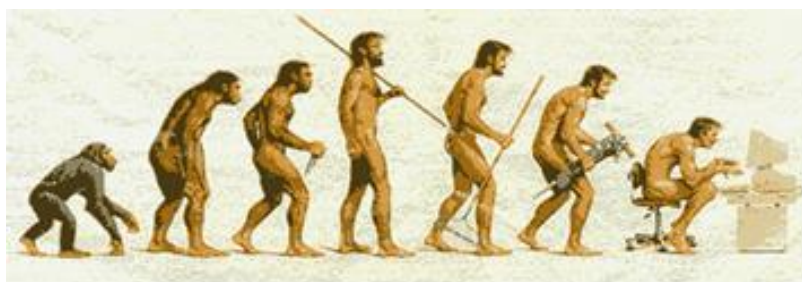
www.electromagnetique-audit.net

Bruno MONIER

Voici ce qu'en a dit Daniel Oberhausen, Agrégé de physique et Expert à la Cour d'appel de Bordeaux, à l'institut national des sciences appliquées (INSA) le 29 novembre 2008 :

« Autrefois avant le développement de toutes ces fréquences artificielles, la nuit, cette gamme d'ondes était pratiquement inexistante, et le jour elle existait en petite quantité à cause du soleil. Avec le GSM 900, pour une émission de 41 V/m qui est une valeur limite du décret 2002, cela représenterait 4,5 millions de milliards de fois l'exposition nocturne et 5000 milliards de fois l'exposition diurne ».

II. ET SI ON PARLAIT DU CORPS ?



1. La sensibilité de l'Homme à l'environnement électromagnétique

Environnement naturel

Notre corps, matière, issu de nos ancêtres, inséparable depuis des milliers d'années de l'environnement électromagnétique naturel de la terre et du cosmos, est constitué de milliards de milliards de cellules aux multiples interconnexions. Celles-ci sont conduites par des émissions électromagnétiques qui déterminent alors des échanges de substances biochimiques.

Les cellules sont elles-mêmes d'origine moléculaire, reposant sur un langage d'électrons. Tout l'ensemble est maintenu par des champs électromagnétiques de très faible intensité.

Notre corps est régi par des processus électromagnétiques qui, eux-mêmes, engendrent des ondes électromagnétiques.

Ainsi notre corps produit quantité d'ondes naturelles :

- le cœur a sa propre onde rythmique (dilatation et contraction de sa cavité). Pour un battement de 60 fois par mn, l'onde est de 1 Hz.
- par la respiration se crée une onde rythmique, produite par le mouvement de la cage thoracique qui se déploie et s'affaisse régulièrement. Pour une respiration de 18 mouvements par mn, l'onde est de 0.3 Hz.

Les mouvements rythmiques du cœur et de la respiration ne peuvent avoir lieu que grâce à ces impulsions qui trouvent leur origine dans l'activité électrique de nos cellules.

On peut enregistrer les ondes du cœur par ECG (électrocardiogramme) et celles du cerveau par EEG (électroencéphalogramme) et celles des muscles par EM (électromyogramme).

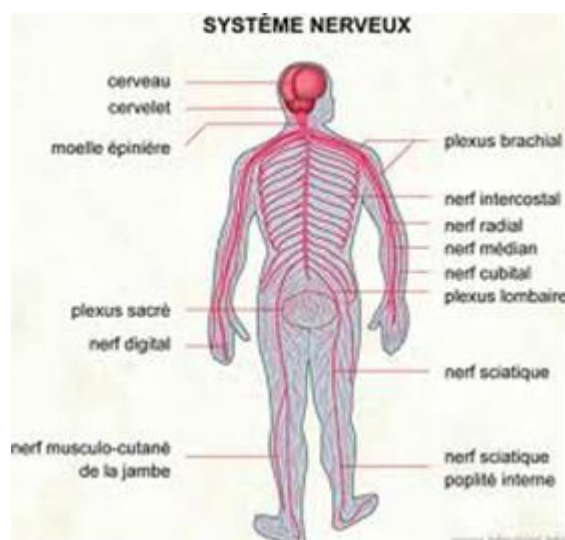
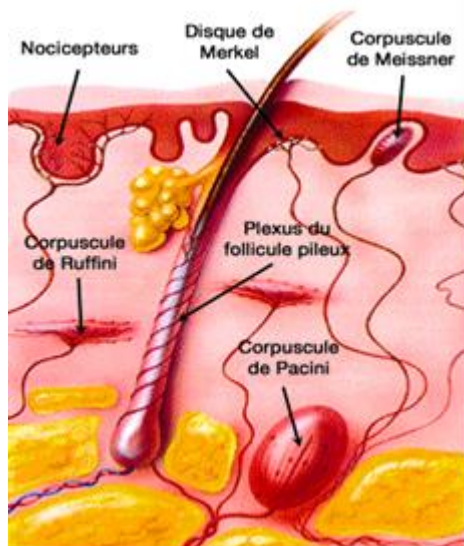
Pour l'activité électrique du cerveau, on note 5 types de tracés correspondant à 5 lignes d'onde :

- onde alpha 8 à 12 Hz : personne en état de relaxation yeux fermés
- onde bêta 13 à 30 Hz : personne en état d'éveil et augmentant fortement en activité
- onde gamma 30 à 45 Hz : activité mentale intense
- onde delta 0.5 à 4 Hz : sommeil profond yeux fermés
- onde thêta 4 à 8 Hz : prédominant chez les enfants normaux

Celles-ci pourront être perturbées lors d'expositions aux ondes électromagnétiques artificielles.

Avant d'être un corps pensant, un corps actif, notre corps est un corps **SENSIBLE sensoriellement** !
Ce qui ne veut pas dire fragile émotionnellement ! On parle ici de somesthésie.

Le corps possède dans ses nombreux tissus divers capteurs sensitifs (mécanorécepteurs, viscérocepteurs, propriocepteurs, nocicepteurs...) qui l'informent en permanence, consciemment ou non, de son état tensionnel réactif. De nombreux circuits neurologiques sont constamment activés pour être ce que nous sommes à chaque instant de notre vie.



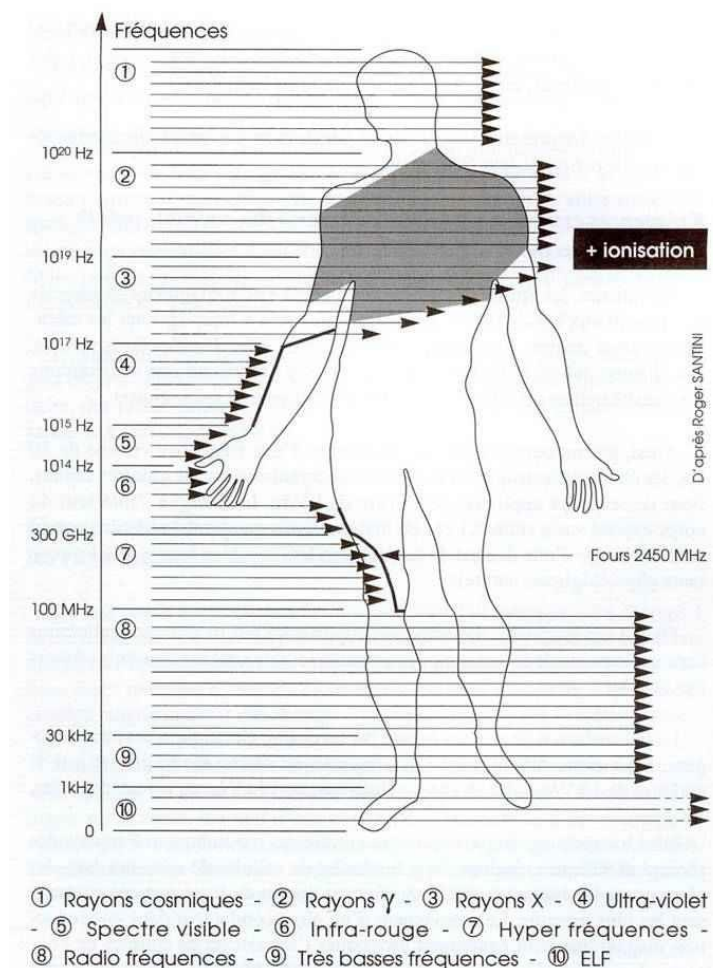
Ainsi la peau, le plus grand organe de sens, de même origine embryologique que le système nerveux, est un bouclier naturel contre les agressions extérieures qu'elles soient biologiques, chimiques, électromagnétiques mais jusqu'à un certain seuil seulement ! Elle est aussi le reflet de nos tensions internes qu'elles soient musculaires, articulaires, organiques mais aussi émotionnelles, on parle alors de dermalgies réflexes.

Environnement artificiel

Dans le cas des irradiations électromagnétiques, la peau est un bien faible bouclier. Elle laissera passer ces rayonnements qui stimuleront les divers récepteurs sensoriels du corps se trouvant dans les tissus tels le derme, l'hypoderme, les muscles, les articulations, les vaisseaux, les organes et viscères, le cerveau riche en cristaux de magnétite.

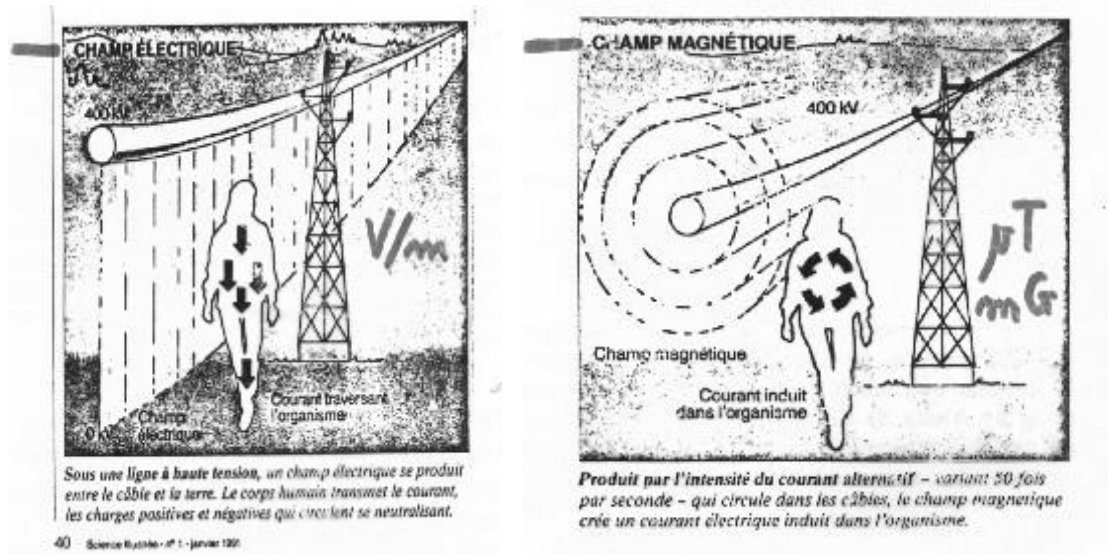
Par voie réflexe, il apparaîtra une perturbation de l'homéostasie à l'origine de l'équilibre des fonctions physiologiques du corps et divers symptômes pourront se manifester (voir SICEM).

Donc, en présence des champs électromagnétiques artificiels d'hyper ou de basse fréquence, le corps, mis sous tension, va être hyper-réactif sans que l'on en soit conscient jusqu'à un certain seuil de tolérance ; une fois devenu intolérant, si rien n'est fait pour éviter ces rayonnements, il est très facile de devenir EHS (électrohypersensible).



Selon la fréquence et la longueur d'onde, la pénétration du rayonnement sera plus ou moins important ou traversant. Les Hyperfréquences (7) du fait de leur courte longueur d'ondes pénètrent peu dans les tissus mais sont actifs sur les cellules présentes à leur niveau.

Les Basses Fréquences ou ELF (10), par le champ électrique traversent le corps, par l'intensité (Champ magnétique) induisent un courant.



2. Symptômes déclenchés par les pollutions électromagnétiques

Avant de parler symptômes, il faut tenir compte de :

- l'ensemble des champs émis par les différents émetteurs (téléphone portable, box WiFi, antenne-relais, téléphone DECT (téléphone sans fil de la maison, etc.) créant un brouillard électromagnétique
- la proximité de la source
- l'intensité du champ
- la durée d'exposition ou sa répétition
- la permanence de(s) l'émission(s)
- la posture statique de la personne (face à un écran, allongé dans son lit, assis dans un train...) mais aussi dynamique : téléphoner en marchant

Le Professeur Dominique Belpomme, oncologue, premier médecin en France à dénoncer ce problème sanitaire décrit ainsi le **SICEM** (syndrome d'intolérance aux OEM) :

Phase inaugurale lente et progressive ou survenue brutale

Troubles neurologiques :

- Maux de tête, raideur nuque, étai crânien
- Douleurs cutanées, articulaires, musculaires
- Acouphènes, hypersensibilité aux bruits
- Troubles visuels, flash visuel, nystagmus
- Troubles de la sensibilité cutanée, musculaire
- Sensation vertigineuse
- Anxiété, panique, troubles de l'attention, de la concentration et de la mémoire immédiate

Troubles végétatifs :

- Oppression thoracique, épisodes de tachycardie, palpitations, variation importante de la tension artérielle
- Troubles digestifs : nausées, douleurs abdominales, diarrhée, constipation

Phase d'état

Triade symptomatique :

- Insomnie
- Fatigue chronique
- Dépression physiologique pouvant entraîner parfois une dépression psychologique (par incompréhension et isolement consécutifs)

A laquelle s'ajoutent : irritabilité, violence verbale, tendance suicidaire et perturbation de l'homéostasie.

Troisième phase

Si éviction des OEM : amélioration de la santé

Si persistance :

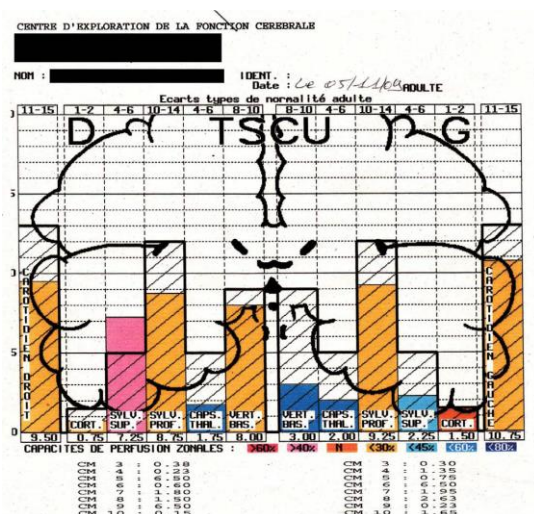
- Risques sévères pour les enfants : anomalies psychologiques telles dyslexie, troubles de l'attention, de la concentration, de la mémoire de fixation à l'école et troubles du comportement incompréhensibles pour parents et enseignants
- Risques pour la femme enceinte avec répercussion pour l'enfant à naître
- S'interpeller lorsqu'on a été diagnostiqué fibromyalgique, chimicosensible, fatigué chronique, atteint par la maladie de Lyme ou femmes souffrant d'endométriose. Les symptômes de chacune de ces pathologies peuvent être exacerbés par les ondes électromagnétiques artificielles.

Conséquences

- Risque pour l'adulte syndrome confusionnel d'intensité variable : perte de mémoire, survenue d'absences pouvant s'apparenter à la maladie d'Alzheimer chez le sujet jeune.
- Cancers
- Accidents cardiaques
- Hypersensibilité aux produits chimiques (MCS)
- Les EHS ou les intolérants aux OEM deviennent les rejetés de la société

Bilans biologiques

- **Tests sanguins** : histamine, protéines de stress, vitamine D....
- **Bilan urinaire** : mélatonine
- **Encéphaloscanner** : échodoppler mettant en évidence les zones du cerveau hypovascularisées



3. Quel constat pour l'Homme ?

Les ELECTROHYPERSENSIBLES (EHS) : Qui sont-ils ?

Ce sont des hommes et des femmes, comme vous et moi, des jeunes et des moins jeunes qui souhaitent tout simplement vivre, travailler, aimer, avoir une vie sociale...

Dans leur cas, le déclenchement des symptômes d'EHS, ou leur exacerbation, est très rapide même avec une infime pollution électromagnétique entraînant insomnie, épuisement, maux de tête intenses et persistants, troubles de la concentration, phénomènes inflammatoires, sensations de brûlures, etc.

Leur parcours (ou errance) médical(e) est très souvent le même : 1, 2, 3 médecins ; 1, 2, 3 psycho..., puis ostéopathes, naturopathes jusqu'à ce qu'ils arrivent enfin à faire le lien avec les ondes électromagnétiques par eux-mêmes ou lors de rencontres ou par des recherches sur Internet...

Leur quotidien est soudain totalement remis en question, qu'il s'agisse de poursuivre une activité professionnelle, de faire leurs courses, de se rendre dans des lieux publics (salles d'attente, transports en commun, hôpitaux et cliniques pour s'y faire soigner, etc.). Ces lieux pollués par l'électrosmog provenant des téléphones portables, réseaux WiFi, téléphones DECT ou antennes-relais... réactivent et donc entretiennent leurs douleurs.

Beaucoup de ces personnes perdent alors leur autonomie financière, l'accès aux soins, aux services publics, aux magasins et autres biens communs et elles doivent généralement faire face à l'incompréhension de l'entourage familial, médical, professionnel et amical, ce qui les amène à connaître la spirale de l'isolement voire de l'exclusion sociale. Certains allant jusqu'à se suicider !

Seul début d'espoir pour les EHS : les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Si les demandes de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sont généralement acceptées, les adaptations de postes de travail ne sont pas systématiquement réalisées. En 2016, un fait historique : Marine, une femme EHS, a obtenu une prestation compensatrice du handicap. Toutefois, le référentiel du Code de l'action sociale et de la famille n'est pas adapté à cette pathologie environnementale et les démarches sont le plus souvent vouées à l'échec.

Et nos descendants, alors ?

Dès la conception, l'embryon héritant d'un capital santé de ses parents sera souvent soumis pendant la durée de la grossesse au téléphone portable et/ou à la tablette de sa maman ou à ceux utilisés dans un environnement proche, de même qu'à la WiFi et au téléphone sans fil DECT. Comme la peau, le placenta n'est pas blindé !

Une fois né, le service de maternité pourra placer un bracelet électronique au poignet du nourrisson pour éviter un rapt et savoir à tout instant où il est... La puce de ce bracelet est un émetteur de radiofréquences... Mais quel en est le risque pour ce nouveau-né ?

Une fois de retour à la maison, celui-ci baignera dans l'électrosmog de l'habitation où l'on trouve le plus souvent : baby phone, box WiFi, téléphone sans fil DECT, tablette numérique, mais aussi rallonges électriques, télévision, ordinateur...

Puis, tout au long de sa scolarité, l'enfant baignera dans un bain d'ondes permanent du fait de la présence de réseaux WiFi, téléphones portables (technologies dites *indispensables à notre Vie* !).

Se questionner sur l'épuisement des enseignants mais aussi quand l'enfant est diagnostiqué soit hyperactif soit autiste. Tous sont soumis à ces champs électromagnétiques 24h/24.

De nombreux jeunes ou étudiants se tournent vers nous associations, démunis, souffrant de divers maux, non reconnus par leurs directions universitaires.

Nombreux sont ceux qui gardent leur téléphone en veille la nuit, sous l'oreiller le plus souvent ! ou le charge à proximité de la tête.

Et les seniors ?

Dans les mains desquels on place ces technologies du sans-fil que l'on a rendues indispensables à notre quotidien. Box WiFi, téléphone DECT, dispositifs de surveillance connectés sans fil sont dans leur environnement proche et les irradiant en permanence.

De même, ce téléphone portable qu'ils ne savent pas éteindre car c'est trop compliqué pour eux et qui émet régulièrement en veille dans leur poche ou sur leur table de nuit....

Et toutes ces personnes, grosses utilisatrices de nouvelles technologies ?

Nous recevons de très nombreux appels de personnes EHS ayant développé une hypersensibilité suite à une exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques sur une longue période ou pendant un temps court sous l'effet de champs électromagnétiques de forte intensité. Ils sont ainsi devenus intolérants aux ondes électromagnétiques suite à l'utilisation du téléphone portable, en voiture notamment, souvent dans un cadre professionnel ou bien en ayant été exposé à une source WiFi, un téléphone DECT, une tablette numérique... Cette intolérance les amène à remettre en question toute leur vie quand celle-ci ne bascule pas totalement : chômage, séparation, désocialisation forcée, recherche de lieux de (sur)vie plus sains...

Le monde médical lui-même est touché : des médecins, des kinésithérapeutes, des infirmières, des psychologues, des ergothérapeutes, des podologues, etc... Ces professionnels de santé devenus intolérants ou EHS se sont regroupés au sein d'un collectif lancé en 2017 : **Collectif Santé Sans Onde**.

Un constat évident : l'augmentation massive des maladies neurodégénératives en lien avec l'environnement tel Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaque, mais aussi chez l'enfant autisme, hyperactif... Si leur origine peut être multifactorielle, ne pas tenir compte de l'environnement électromagnétique est une grave erreur.

Problématique de l'accès aux soins ?

Il est très difficile pour une personne intolérante aux OEM ou électrohypersensible d'être entendue médicalement ou d'avoir accès à des soins sans devoir s'exposer aux OEM. La méconnaissance de l'EHS est très répandue dans le monde médical, cependant de plus en plus de médecins ou thérapeutes s'interrogent quand ils ne sont pas eux-mêmes victimes des ondes.

La Direction Générale de la Santé (DGS) a pris position officiellement par la note d'information DGS/EA/2014/171 du 26 mai 2014 relative à la gestion des risques liés aux radiofréquences, demandant à ce que tout soit fait pour permettre l'hospitalisation et l'accès aux soins des personnes devenues électrohypersensibles. Nous avons plusieurs cas dans cette situation. Le personnel médical semble de plus en plus attentif à ces personnes et prend les dispositions nécessaires pour permettre une hospitalisation.

III. ÉTUDES ET PUBLICATIONS

1. Études

- Rapport Bioinitiative 2007 : + de 1500 travaux publiés et non contestés, validé par le Parlement Européen de l'Environnement par un vote du 04 septembre 2008. Le rapport a été complété en 2012 par 300 études supplémentaires réalisées après 2006.
 - Perte de l'étanchéité de la barrière hémato encéphalique, permettant la pénétration dans le cerveau de substances indésirables (métaux lourds, nanoparticules...)
 - Perturbation de la production de la mélatonine
 - Perturbation des régulations membranaires des cellules

- Dommages génétiques par rupture ADN
- Production de protéines de stress, action sur le système immunitaire, sur le système nerveux, sur le comportement. Certains types de tumeurs du cerveau, neurinome acoustique, leucémie, Alzheimer...
- ÉTUDE Hardell Suède : étude en double aveugle sur la variabilité du rythme cardiaque en présence d'un DECT.
- Taiwan : étude sur 2042 enfants : association entre téléphone portable et maux de tête, migraine et irritation de la peau.
- Iran : 2013 augmentations significatives des symptômes dans un rayon de 300 mètres autour des antennes-relais.

Nombreuses études concernant les effets nocifs des radiofréquences sur la fertilité, sur l'augmentation du taux de cancer à proximité d'antenne-relais...

Les animaux non plus ne sont pas épargnés :

- Étude Balmori (2005) cigognes :
Baisse de la fertilité de 50% pour des nids situés à moins de 200 mètres des antennes-relais par rapport à ceux situés à plus de 300 mètres. Troubles du comportement : disputes fréquentes du couple lors de la construction du nid, nids les plus affectés jamais terminés, mort fréquente de jeunes poussins.
- Les abeilles :
« Le maillage dense sans précédent par les champs électromagnétiques artificiels produit une écrasante désinformation des systèmes naturels des espèces qui perdent leurs repères »
Le Dr. Ulrich Warnke, prof université de la Sarre en Allemagne.
- Le rouge-gorge :
Exposés aux champs magnétiques d'origine artificielle de faible intensité, son système sensoriel est fortement déstabilisé au point de provoquer une désorientation migratoire.
Henrik Mouritsen : le champ électromagnétique terrestre est perturbé par les champs électromagnétiques artificiels.
- Conclusions définitives du Programme National de Toxicologie américain (National Toxicology Program (NTP)) : OEM et tumeurs chez l'animal

Rendu public le 1er novembre 2018, son rapport final sur l'étude menée pendant plus de 10 ans sur l'exposition des rats et des souris à des ondes électromagnétiques telles que la 2G ou 3G est à ce jour la plus complète sur les liens entre l'exposition aux ondes électromagnétiques et les effets sanitaires sur l'animal.

Ces conclusions : « les rats mâles exposés à ces ondes 2G et 3G sont plus sujets à développer des tumeurs au niveau du cœur et même des tumeurs cérébrales et des glandes surrénales que les rates ou les souris. Ces résultats ne peuvent cependant pas être transposés à l'être humain utilisant un téléphone portable sachant que les degrés d'exposition des rongeurs étaient beaucoup plus élevés que les limites requises pour l'Homme et que le corps entier de ces rats et souris a été exposé. Néanmoins, nous pouvons nous poser la question du développement de la 5G, ondes qui pénètrent plus profondément dans les tissus vivants ».

- 2018 : Martin L. Palls (diplômé de physique de l'université John Hopkins et d'un PhD en biochimie et génétique de l'université de Caltech) a publié ses recherches décrivant les mécanismes moléculaires qui expliquent comment les CEM des téléphones cellulaires et de toutes les technologies du sans-fil attaquent plantes, animaux, humains. Les CEM activent les *canaux calciques voltage dépendant*, augmentant le calcium intracellulaire à l'origine de problèmes tels l'augmentation des radicaux libres créant un stress oxydatif très puissant, des effets neuropsychiatriques (fatigue, insomnie, dépression, anxiété...), des troubles cardiaques (arythmie, fibrillations, tachycardie, bradycardie, etc.), des effets sur le système reproducteur (infertilité chez les hommes et les femmes) et l'apparition de cancers (cerveau, sein).
- Novembre 2018 : Étude internationale sur les effets sanitaires thermiques et non thermiques des rayonnements non ionisants de faible intensité : un état des lieux international (Dominique Belpomme, Lennart Hardell, Igor Belyaev, Ernesto Burgio, David O. Carpentier).

L'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences et radiofréquences de faible intensité représente un risque considérable pour la santé, mais ce risque n'a pas été convenablement abordé par les organisations nationales et internationales telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Il existe de solides preuves indiquant que l'exposition prolongée aux fréquences de téléphonie mobile sur de longues périodes augmente le risque de cancer du cerveau à la fois chez les humains et les animaux...

Des études in vivo et in vitro démontrent également des effets néfastes sur la reproduction masculine et féminine, s'expliquant probablement par la production de dérivés réactifs de l'oxygène.

De plus en plus d'éléments tendent à montrer que les expositions peuvent provoquer des déficits neurocomportementaux et que certaines personnes développent un syndrome d'électrohypersensibilité ou maladie des micro-ondes, qui est l'un des différents syndromes communément classés sous « intolérance environnementale idiopathique ».

Malheureusement, les normes maximales (ou valeurs limites d'exposition du public aux ondes) établies par la plupart des organismes nationaux et internationaux ne visent pas à protéger la santé humaine. Ceci est particulièrement préoccupant chez les enfants, compte tenu de la rapide expansion de l'usage des nouvelles technologies sans fil, de la plus grande sensibilité de leur système nerveux en développement, de l'hyperconductivité de leurs tissus cérébraux, de la plus grande pénétration des radiofréquences par rapport à la taille de leur tête et de l'exposition potentielle qu'ils subissent durant toute la durée de leur vie. © 2018 Publié par Elsevier Ltd

- Juillet 2019 Santé Publique France : nombre annuel de nouveaux cas de glioblastomes avec confirmation histologique (un des types de cancer du cerveau les plus agressifs) a été multiplié par quatre et plus pour les deux sexes. Les conclusions : « Les dernières études épidémiologiques et les expérimentations animales seraient en faveur du rôle carcinogène des expositions aux champs électromagnétiques ».

Voir le rapport complet sur le site :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-sein/documents/rapport-synthese/estimations-nationales-de-l-incidence-et-de-la-mortalite-par-cancer-en-france-metropolitaine-entre-1990-et-2018-volume-1-tumeurs-solides-etud>

2. Publications des organismes officiels et indépendants

- 10 mars 1999 - Résolution du Parlement européen :
Le Conseil européen recommande de limiter l'exposition du public aux champs électromagnétiques de 0 Hz à 300 GHz.

- 2 avril 2009 - Résolution du Parlement européen :
« Considérant que les champs électromagnétiques (CEM) existent dans la nature et ont donc toujours été présents sur terre ; que, toutefois, au cours de ces dernières décennies, l'exposition environnementale à des sources de CEM fabriquées par l'Homme a régulièrement augmenté du fait de la demande en électricité, des technologies sans fil toujours plus pointues et des changements survenus dans l'organisation sociale, ce qui implique qu'actuellement chaque citoyen est exposé à un mélange complexe de champs électriques et magnétiques de différentes fréquences, à la maison comme au travail,... invite à prêter une attention particulière aux effets biologiques lors de l'évaluation des incidences potentielles des rayonnements électromagnétiques sur la santé, et ce d'autant plus que certaines études ont révélé que de très faibles rayonnements ont des effets très néfastes ; appelle à mener des recherches actives sur les effets potentiels sur la santé en mettant au point des solutions qui contrecarrent ou réduisent les pulsations et la modulation d'amplitude des fréquences utilisées aux fins des transmissions ; »
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0216+0+DOC+XML+V0//FR>
- 27 mai 2011 - Parlement Européen :
Résolution de son assemblée parlementaire 1815 les dangers des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement.
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994>
- 31 mai 2011 - Centre européen de recherche sur le cancer (CIRC) :
Classification des ondes électromagnétiques de la gamme des radiofréquences probablement cancérogène pour l'homme (Groupe 2B).
https://www.iarc.fr/wp-content/uploads/2018/07/pr208_F.pdf
- Appel des médecins suisses 16 mars 2012 et allemands juin 2012 :
<https://www.contrepoints.org/2012/07/20/91013-les-ondes-electromagnetiques-et-les-medecins-militants-helvetiques>
<http://www.priartem.fr/Appel-des-medecins-allemands.html>
- 29 janvier 2015 - Loi de Laurence Abeille :
LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030212642&categorieLien=id>
- 11 février 2016 - Colloque à l'intention du monde médical à l'Assemblée nationale pour la reconnaissance de l'électrosensibilité
Des médecins et parlementaires appellent le ministère de la santé à reconnaître les personnes sensibles aux ondes électromagnétiques.
www.uneterrepourlesehs.org/hdf/t/c1c2e0b2-87cd-4aa8-936a-0e706fa21fd4.pdf
- 20 juin 2016 - Agence Nationale de Sécurité de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) : Avis relatif à l'expertise « l'exposition aux radiofréquences et santé des enfants. »
L'Agence reconnaît que les travaux d'expertise collective sur les effets sanitaires des radiofréquences permettent de conclure à un effet possible des radiofréquences sur les fonctions cognitives et le bien-être. L'Agence recommande :
 - que les niveaux de référence visant à limiter l'exposition environnementale aux champs électromagnétiques radiofréquences soient reconsidérés, afin d'assurer des

marges de sécurité suffisamment grandes pour protéger la santé et la sécurité de la population générale, et tout particulièrement celles des enfants ;

- de dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans.

Intégralité de cet Avis disponible sur : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2012SA0091Ra.pdf>

- Directive 2013/35/UE et Décret 2016-1074 : Obligations des employeurs et des préventeurs, applicables dès le 1er janvier 2017 :

- Toutes les entreprises sont concernées ;
- Obligation de réaliser des expertises dans le cadre de la gestion des risques dans le respect des exigences ;
- Obligation de faire évaluer le niveau global et détaillé des expositions aux rayonnements électromagnétiques sur les lieux de travail ;
- Les expertises doivent tenir compte du décret 2015-1084 des normes NF-E4N 61000 sur la compatibilité électromagnétique concernant l'exposition des appareils électriques, électroniques et des dispositifs médicaux (prothèses, défibrillateurs, pacemakers...) afin d'éviter tout risque de dysfonctionnement pouvant engendrer des accidents préjudiciables.
- Le but à atteindre est d'abaisser les niveaux d'exposition au plus bas possible sur les lieux de travail ;
- Les expertises devront permettre de mettre en place des moyens de prévention adaptés ;
- L'employeur doit aussi pouvoir se référer à un salarié compétent.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/8/3/ETST1611714D/jo>

- 27 mars 2018 : Rapport de l'ANSES sur l'électrohypersensibilité

L'ANSES reconnaît officiellement l'existence de l'électrohypersensibilité malgré l'absence d'un lien de causalité *solide* entre l'exposition aux OEM et la survenue de symptômes :

[...] Par ailleurs, l'Agence souligne que la souffrance et les douleurs exprimées par les personnes se déclarant EHS correspondent à une réalité vécue les conduisant à adapter leur quotidien pour y faire face. Dans ce contexte, l'Agence recommande une prise en charge adaptée des personnes concernées ainsi que la poursuite des travaux de recherche, notamment en mettant en place des études dont les conditions expérimentales prennent en compte les conditions de vie des personnes se déclarant EHS.

Rapport complet sur le site de l'ANSES :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>

- 21 octobre 2019 : Le rapport de l'ANSES sur les Téléphones mobiles portés à proximité du corps et santé conclut que : « les résultats des études scientifiques ne permettent pas d'exclure l'apparition d'effets biologiques chez l'homme ». Les tests doivent être réalisés au contact du corps et non plus à 5mm.

Avis et rapport disponible sur le site : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2017SA0229Ra.pdf>

- Arrêté paru au Journal Officiel n°0267 du 17 novembre 2019 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=8VcUSIZbDEZmvYU5p9kluSw5UJagoAhlWSi4tIYHSno>
 - Affichage du DAS à d'autres équipements que le téléphone mobile
 - Recommandations pour la protection de la femme enceinte, le bas ventre des adolescents

- Dissuasion au moins de 14 ans quant à l'utilisation des radios technologies
 - Informations aux publics vulnérables comme les épileptiques
- Recommandations gouvernementales pour limiter son exposition aux ondes :
<http://www.radiofrequences.gouv.fr/les-bons-gestes-pour-limiter-son-exposition-a99.html>
 - Utiliser un kit main-libre
 - Privilégier les messages texte pour communiquer
 - Privilégier les zones de bonne réception
 - Éviter de maintenir votre téléphone à l'oreille dans les transports
 - Choisir un téléphone mobile ayant un débit d'absorption faible
 - Éviter les conversations trop longues
 - Attention si vous portez un implant électronique médical
<http://www.radiofrequences.gouv.fr/dispositifs-medicaux-implantables-actifs-a14.html>
- 2021 : Rapports de l'ANSES sur la 5G

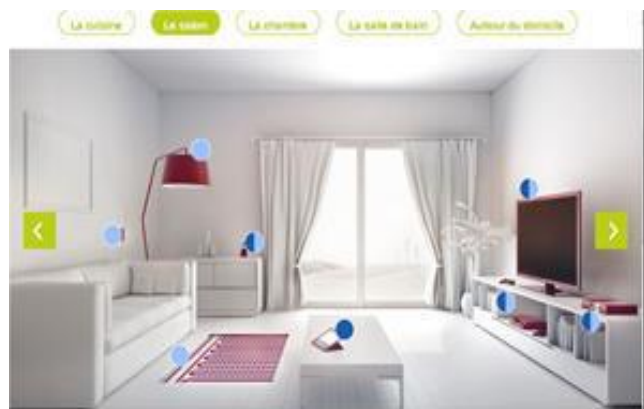
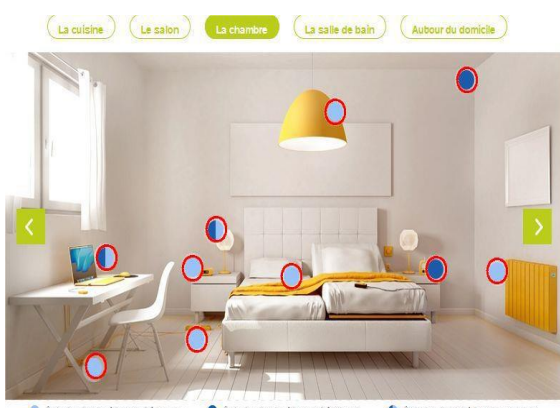
Dans son rapport intitulé « Exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés », l'ANSES argue que les risques sanitaires en 3,5Ghz en déploiement actuelle et dans quelques années avec la bande de fréquence en 26GHz, sont peu probables. Alors que pour les autres fréquences déjà utilisées par la 5G (700Mhz /2,1Ghz), il n'existe pas de preuves d'effets sanitaires. Pourtant de nombreuses personnes EHS souffrent déjà de celles-ci. La population servira donc de cobaye !

Intégralité de cet Avis disponible sur :
https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2019SA0006_Avis_5G_consultation.pdf

IV. ORIGINE ET SOURCES DE CES POLLUTIONS ARTIFICIELLES

Nos lieux de vie : habitations, lieux publics, hôpitaux, cliniques, lieux de travail, écoles, collèges, lycées, universités, lieux spirituels, commerces, hôtels et transports en commun et individuels (trains, avions, voitures, etc.).

L'irradiation passive est pire que le tabagisme passif, pensez à votre entourage, un téléphone portable en veille rayonne toujours !





Les nouveaux compteurs communicants (électricité, gaz et eau)

Ceux-ci ajoutent une pollution supplémentaire dans nos lieux de vie.

- Compteur communicant électrique («Linky») :

Un signal radiofréquence dit « intermédiaire » en CPL G3 (de 63 kilohertz à 95 kilohertz) est injecté dans le courant de 50 Hertz de votre réseau électrique et des concentrateurs relais sont placés à proximité pour concentrer les données récupérées auprès des usagers, se rajoutant aux pollutions électromagnétiques artificielles existantes. L'utilisation des ondes électromagnétiques pour envoyer les relevés aux antennes-relais avoisinantes augmente de fait l'électrosmog ambiant surtout pour les habitants ou entreprises proches de ces concentrateurs.

A ce jour, plus de 900 communes et un grand nombre de particuliers refusent l'installation du Linky. Ce sont les propriétaires de ces compteurs et des transformateurs, les communes dans la plupart des cas ou les syndicats d'énergie, qui engagent leur responsabilité en cas de problèmes. Le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr/> informe largement sur le sujet.

A la suite de l'installation de ce compteur communicant de nombreuses personnes sont devenues électrohypersensibles (EHS). Vous trouverez une partie de ces témoignages sur le site :

<http://www.temoignage-linky-france.fr/>

Dans son arrêt du 17 novembre 2020, la Cour d'Appel de Bordeaux tient à rappeler que : « contrairement à ce qu'affirme la société Enedis, aucun texte légal ou réglementaire, européen ou national n'impose à Enedis, société commerciale privée, concessionnaire du service public, d'installer au domicile des particuliers des compteurs Linky ». La société Enedis est condamnée à poser des filtres pour protéger les personnes électrohypersensibles du rayonnement CPL.

L'intégralité de ce jugement est téléchargeable depuis ce site :

<https://linky.mysmartcab.fr/ressources/linky-ca-bordeaux.pdf>

- Compteur communicant à gaz (« Gazpar ») :

Ce compteur communicant transmet des données par le biais d'un émetteur d'ondes radioélectriques sur une fréquence d'émission proche de 169 MHz (soit 169 000 000 Hz) auquel s'ajoute une autre technologie communicante, le concentrateur, qui assure la transmission des données de consommation via le réseau de téléphonie mobile plusieurs fois par jour.

- Compteurs communicants à eau :

Il existe plusieurs dispositifs, mais ils ont tous en commun d'émettre des ondes radioélectriques à intervalles réguliers à des fréquences variant en fonction des modèles (169, 434 ou 870 Mhz). Cette technologie est elle aussi associée à un concentrateur qui lui est propre pour la retransmission par téléphonie mobile des données des usagers.

Les antennes-relais et les différents émetteurs d'hyperfréquences

Les municipalités peuvent, à la demande des habitants, faire réaliser gratuitement des mesures de pollutions électromagnétiques dans leurs lieux de vie à l'aide du formulaire **CERFA 15003*02** (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15003.do). Les résultats seront toujours bien inférieurs aux normes françaises (41, 51, 61 V/m) donc « officiellement sans danger » d'après les opérateurs alors que de tels niveaux d'exposition peuvent être très agressifs pour les organismes, car même une exposition de 0,6 V/m peut entraîner une réaction sensorielle, tissulaire, et l'apparition de symptômes. Tout est une question de dose, de proximité des émetteurs, de la permanence de ceux-ci, du terrain de la personne, de son activité...

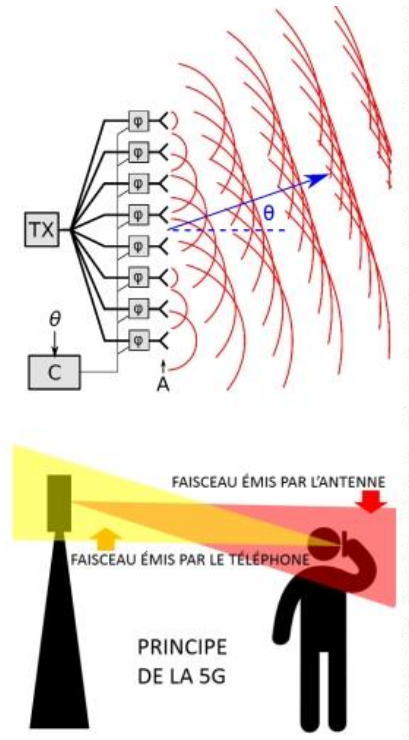
Le déploiement du réseau sans fil « 5G » sur Terre et depuis l'espace

L'appellation « 5G » est trompeuse, car elle laisse entendre qu'il s'agirait d'une simple évolution ou mise à jour de l'actuelle 4G. Or, il n'en est rien. C'est une toute nouvelle technologie qui utilise de très hautes fréquences dites « *ondes millimétriques* » nécessitant une densification du réseau mobile existant via l'ajout d'une multitude d'antennes du fait que le pouvoir de propagation de ces ondes est plus faible (plus les fréquences sont hautes et moins la portée du signal est bonne).

De plus, la 5G repose sur *le principe de focalisation ou « beam tracking »* qui consiste à faire converger, en faisceaux étroits et orientables, la puissance des ondes de radiofréquences vers la position de l'utilisateur (du téléphone mobile, par exemple). Si le déploiement mondial de la 5G se concrétise, aucune espèce vivante (humaine, animale ou végétale) ne pourra se soustraire à son rayonnement continu à très haut débit, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, ceci quel que soit l'endroit de la planète. Le déploiement de la 5G, qui est l'un des fondements d'un projet de société du « tout connecté » (Internet des Objets, etc.), prévoit plusieurs bandes de hautes fréquences dont celle des 3,5GHz (3,4-3,8GHz) et celle de 26GHz (24,25-27,5GHz). De plus, la puissance d'émission de la 5G sera très nettement supérieure à celle de la 4G, sans même compter l'effet cumulatif avec la 2G et la 3G puisque la 5G ne vient pas en remplacement de celles-ci mais s'ajoute aux antennes-relais existantes. Plusieurs villes en France* et de par le monde : Bruxelles (Belgique), Florence et l'une des municipalités de Rome (Italie), Genève et le canton de Vaud (Suisse) et Portland (USA) s'opposent au déploiement de la 5G, notamment, pour des raisons sanitaires. (* <https://refuser-compteur-linky.fr/liste-des-communes-opposees-a-la-5g/>).

De même, des milliers de médecins et scientifiques ont lancé un Appel international en direction de l'ONU, de l'OMS, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et des gouvernements de tous les pays demandant à l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace : <https://www.5gspaceappeal.org/the-appeal>

Dans un document d'avril 2018, le Prof. Martin L. Pall, PhD, expose les preuves incontestables des huit types d'effets très nocifs de l'exposition aux champs électromagnétiques et les mécanismes associés : http://www.asef-asso.fr/wp-content/uploads/2018/11/Traduction-du-texte-de-Martin-Pall_2018_04.pdf
[Original en anglais : <https://www.emfacts.com/2018/08/martin-palls-book-on-5g-is-available-online/>]



V. LOIS ET JURISPRUDENCES

26 août 2015 : Le tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse attribue une prestation compensatrice du handicap à une personne devenue électrohypersensible dont la déficience fonctionnelle est évaluée à 85 % en milieu ordinaire.

17 novembre 2016 : Dans l'ordonnance de référé du 17 novembre 2016, le Tribunal de Grande Instance de Grenoble ordonne à l'OPAC38 de demander au gestionnaire du service des eaux d'enlever le compteur d'eau installé dans l'appartement de Mme Christine X et celui installé éventuellement dans la chaufferie et de les remplacer par des compteurs avec relevé manuel.

20 septembre 2017 : le Tribunal de Grande Instance de Grenoble, condamne la Société ENEDIS à ne pas installer de compteur communicant Linky dans un logement dont le fils des propriétaires est électrosensible.

Arrêts de la Cour Nationale de l'Incapacité datés du 13 mars 2018, n°1506913 et du 3 avril 2018 n°1602386

Ces deux arrêts reconnaissent que les ondes provoquent une souffrance telle que des personnes peuvent être dans l'incapacité de réaliser des actes normaux de la vie courante (incapacité entre 50% et 80%). Mais l'incapacité inférieure à 80% ne suffit pas pour obtenir une aide de l'État (AAH pour Allocation Adulte Handicapée de 900 € / mois). Il faut en plus démontrer que les personnes invalides ne peuvent pas trouver de travail.

C'est sur ce point que réside la nouveauté des deux arrêts d'appel. La Cour a considéré que des personnes EHS ne peuvent pas accéder à un emploi car le territoire, les lieux publics, les entreprises, les administrations sont couvertes par le smog électromagnétique. C'était la première fois que la Cour Nationale de l'Incapacité se prononçait dans ce sens.

27 septembre 2018 : Pour la toute première fois en France, un tribunal reconnaît un accident du travail lié à l'électrohypersensibilité.

Par jugement du 27 septembre 2018, le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Versailles a jugé qu'un électrohypersensible devait être pris en charge au titre des accidents du travail.

Diagnostiqué électrohypersensible depuis 2011, le requérant, technicien d'un service client d'une entreprise de télécommunications, avait été maintenu à un poste sans aménagement malgré les préconisations de la médecine du travail recommandant un changement de poste moins exposant aux ondes électromagnétiques.

Son malaise, survenu le 6 novembre 2013 sur son lieu de travail a été reconnu comme accident du travail par le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Versailles par jugement du 27 septembre.

13 novembre 2018 : L'État italien est condamné à informer la population des risques liés à l'utilisation des téléphones portables

Par un jugement du 13 novembre 2018, publié le 15 janvier 2019, le Tribunal Administratif du Lazio (Rome) a condamné l'État italien, l'obligeant à une campagne d'informations sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des téléphones portables et sans fil. L'État italien n'a pas fait appel de cette décision. Le Jugement invoque, dans ses motivations, les effets sanitaires provoqués.

17 janvier 2019 : L'électro-hypersensibilité d'un fonctionnaire est reconnue comme imputable au service

Par jugement du 17 janvier 2019, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise enjoint l'employeur d'un technicien de recherche de reconnaître l'électrohypersensibilité de ce salarié comme imputable au service. Cette reconnaissance spécifique à la fonction publique est l'équivalent de la maladie professionnelle.

VI. LES RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS

Partout, dans les habitats, locaux d'accueil du public et lieux de travail, les connexions filaires sont absolument à privilégier :

Ne pas installer d'appareil utilisant les technologies WiFi, CPL (Courant Porteur en Ligne) et DECT.

Pour l'ordinateur : installer un câble Ethernet entre la box et l'ordinateur et désactiver les réseaux WiFi de la box et de l'ordinateur (en général ces réseaux sont activés par défaut).

Téléphone : choisir un téléphone filaire. En cas de besoin d'un téléphone mobile, s'orienter vers un téléphone ECODECT tout en sachant que c'est un émetteur (certes moins puissant que les précédents !). Les téléphones type DECT ou ECO DECT sont à proscrire pour les personnes EHS ou intolérantes aux champs électromagnétiques, les enfants, les personnes âgées ou les femmes enceintes.

Tablettes : elles fonctionnent généralement en mode WiFi. A ne surtout pas mettre dans les mains des enfants : **DANGER !**

Montres numériques : elles émettent en permanence

La chambre à coucher doit être la plus saine possible pour permettre un véritable repos :

Télévision ou ordinateur ne doivent pas être installés dans les chambres. Dans les très petits logements (studio, chambre d'étudiant...), ces équipements doivent impérativement être éteints la nuit (pas d'appareil en veille).

Tablettes : Fonctionnant en mode WiFi, elles ne doivent pas être utilisées dans la zone de repos.

Le réveil électrique sera remplacé par un réveil mécanique ou à piles.

Le téléphone portable doit être éteint totalement (le mode avion étant insuffisant) et ne doit pas être rechargé dans la chambre.

Les structures métalliques (cadre de lit métal, matelas et sommiers à ressorts...) sont à éviter car elles conduisent les rayonnements.

Les rallonges électriques et multiprises seront supprimées et en particulier celles sous le lit.

La lampe posée sur la table de nuit ne sera pas équipée d'une ampoule basse consommation.

Pas de lampe tactile en permanence sous tension

Le lit électrique sera débranché, tout particulièrement la nuit, une fois la position souhaitée obtenue.

Les appareils de ventilation en cas d'apnée du sommeil sont très souvent émetteurs en Hyper Fréquence puisqu'ils envoient des informations régulières à la CPAM

Positionnement du lit en cas de mur mitoyen, se renseigner auprès de son voisin sur le lieu d'installation de sa box. S'il n'est pas envisageable de désactiver le WiFi, éloigner le plus possible le lit du mur ou si cela est possible changer de chambre afin de ne pas être à proximité immédiate du rayonnement de sa box.

En cas de pollution venant de l'extérieur (antenne-relais, lignes haute tension, transformateur) dans la mesure du possible, choisir la chambre la plus éloignée de cette source d'émission.

Le compteur Linky peut être à l'aplomb d'une chambre ou dans une chambre à coucher (telle chambre d'étudiant), son rayonnement à distance est nocif ! Attention, désactiver l'électricité de la chambre ou mettre un interrupteur de champ.

Dans la cuisine, proscrire les plaques à induction et les fours à micro-ondes :

La plaque à induction génère des champs magnétiques de très forte intensité ! Préférer une plaque de cuisson au gaz ou vitro céramique.

Ne pas installer de four à micro-ondes.

Les hottes métalliques peuvent aussi rayonner, attention !

Sur le lieu de travail :

Informier l'employeur des dangers du WiFi, téléphones DECT et téléphone portable et de ses obligations (Directive 2013/35/UE et Décret 2016-1074 : Obligations des employeurs et des préventeurs, applicables dès le 1er janvier 2017).

Utiliser en priorité un téléphone filaire, câbler les ordinateurs ainsi que les tablettes numériques.

Utiliser un clavier et une souris connectée en mode filaire.

Eloigner les câbles électriques des jambes.

Dans les classes des écoles primaires, le WiFi doit être coupé lorsqu'il n'est pas utilisé (La loi n°2015-136 du 9 Février 2015 dite loi Abeille).

Lieux dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de 3 ans, l'installation d'un réseau WiFi est interdit par cette même loi (ex : crèche) :

Pour la santé de vos très jeunes enfants, supprimer le WiFi à votre domicile et choisissez une nourrice n'utilisant pas le WiFi.

Utilisation du téléphone portable doit être prudente :

Faire une utilisation raisonnée du téléphone portable, soit 6 minutes par jour environ

Utiliser le haut-parleur

Désactiver WiFi, Bluetooth qui rayonnent même en mode avion et parfois lorsqu'ils sont éteints. Préférer la 3G à la 4G.

Ne pas téléphoner dans une zone où la réception est mauvaise (tunnel...)

Ne pas téléphoner en mouvement (en marchant, en voiture, en avion, en train, dans le métro, en vélo, dans les ascenseurs...)

Mieux, éteindre totalement le téléphone lors de vos déplacements.

Le mode avion est possible à condition que Wifi et Bluetooth soient désactivés, à vérifier régulièrement.

Ne pas donner de téléphone portable aux enfants, attendre l'âge de 15 ans comme le suggère l'interdiction totale du téléphone portable au collège.

Ne pas téléphoner à proximité d'une femme enceinte, de jeunes enfants ou de personnes devenues électrohypersensibles.

Ne pas porter sur soi son téléphone portable en veille, risque cardiaque ou risque de stérilité.

VII. SOBRIÉTÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE : LA VOIE À SUIVRE

Tout le monde est susceptible de devenir brusquement électrohypersensible ou intolérant aux ondes électromagnétiques s'il ne porte pas une attention particulière à son environnement direct et indirect.

Les jeunes générations sont sérieusement exposées aux OEM sans prendre la moindre précaution sous prétexte de « progrès ».

Qui n'a pas déjà vu, une femme enceinte ranger son téléphone portable dans la poche de son vêtement, exposant directement la tête du fœtus !

Qui n'a pas déjà vu, un père tenant précautionneusement son enfant dans ses bras tout en téléphonant, la tête de son enfant à proximité immédiate du téléphone !

Qui n'a pas déjà vu, des enfants exposés 24/24 au WiFi chez eux et à l'école, alors que le WiFi est interdit dans les lieux d'accueil des enfants de moins de 3 ans !

Qui n'a pas déjà vu, un adolescent s'endormir avec son téléphone portable à portée de main, voire sous son oreiller, l'exposant en permanence, en particulier son cerveau !

Nous vous invitons de visualiser les posters illustrant ces situations encore trop fréquemment rencontrées que l'ARTAC et EMOV ont créés sur le site : <http://ekladata.com/ggx7Ynhomc6R-3iPd4PQQQnG0Ac/Affiches-ARTAC.pdf> ainsi que d'autres supports visuels d'intérêt sur le site <https://www.chasseurdonde.com/>

Nous adultes, sommes responsables de ce que nous transmettons à nos descendants. Pour le bien de chacun et de la société, il est urgent de prendre conscience que les ondes électromagnétiques, bien qu'invisibles et inodores, sont agressives pour le vivant, qu'elles traversent les murs, le béton et nos corps matériels. Au début on peut ne rien ressentir, mais irradié par celles-ci jour et nuit au fil des semaines, des mois et des années, le corps décompensera plus ou moins rapidement en leur présence. Des symptômes divers et variés pourront apparaître sans que le lien symptômes /ondes ne soit fait par ignorance et méconnaissance du soignant de la problématique sanitaire.

Des personnes de tout âge sont en réelle souffrance du fait de la modification de l'environnement électromagnétique artificiel de nos lieux de vie. Leur situation de détresse n'étant pas reconnue par la société, elles cherchent désespérément un refuge, un minimum d'écoute et de considération ; les appels au secours sont de plus en plus nombreux.

La sobriété électromagnétique doit dorénavant faire partie de nos règles de bonne hygiène de vie.

Comment expérimenter la sobriété électromagnétique ?

- En éteignant totalement la nuit tous les dispositifs sans fil (téléphone portable, box WiFi, téléphone DECT)
- En disjonctant au niveau du compteur électrique au minimum la partie nuit du logement.

Réduire son exposition aux ondes électromagnétiques peut paraître compliqué voire insurmontable pour certains, mais une fois l'expérience faite et les réflexes essentiels acquis, c'est un service que vous rendez à vous-même et à votre famille.

N'hésitez pas à rencontrer des personnes devenues électrohypersensibles ; elles ont les mêmes aspirations que vous mais sont contraintes à fuir la société pour pouvoir tout simplement Vivre !

Nos lieux de vie sont devenus très pollués électromagnétiquement, que ce soit chez soi ou au travail, nos corps sont mis sous tension 24h/24 !

Il est temps que décideurs, politiques, fabricants des nouvelles technologies comprennent que tous nous sommes matières et sensibles sensoriellement. Et que par conséquent nos organismes ne sont pas conçus pour supporter de tels rayonnements.

Nous et nos enfants ne sommes pas venus sur terre pour nous faire irradier !

LA TECHNOLOGIE DOIT ETRE AU SERVICE DE L'HOMME ET NON L'INVERSE !

**→ INFORMEZ À VOTRE TOUR EN DIFFUSANT AUTOUR DE VOUS CE GUIDE
TÉLÉCHARGEABLE DEPUIS CE SITE :**

POEM26.COM documentation

**TOUS, DU JOUR AU LENDEMAIN, NOUS POUVONS DEVENIR UNE VICTIME DE PLUS
DES ONDES ELECTROMAGNÉTIQUES**

VIII. LECTURES RECOMMANDÉES

- *Les ondes, la 5G et notre santé*, Florence Rolando, mai 2021
- *Le livre noir des ondes : Les dangers des technologies sans fil et comment s'en protéger*, sous la direction du Professeur Dominique Belpomme, janvier 2021
- *Ondes électromagnétiques, principe de précaution et solutions*, Christian Bordes et Nelly Rousselin, janvier 2021
- *5G mauvaises ondes*, Antoine Dreyfus, janvier 2021
- *Mauvaises ondes*, Antoine Dreyfus, décembre 2020
- *Phonegate : Tous surexposés, tous trompés, tous mis en danger par nos portables*, Dr Marc Arazi, novembre 2020
- *Comment se protéger des ondes électromagnétiques : Guide complet*, David Bruno, septembre 2020
- *La pollution électromagnétique*, ouvrage collectif, édition Terre Vivante, novembre 2018
- *Le droit face aux ondes électromagnétiques*, Me Olivier Cachard, édition LexisNexis, avril 2016

IX. SITES INTERNET CONSEILLÉS

Association POEM26 (Prévention Ondes ElectroMagnétiques Drôme)

Blog : <http://poem26.com>

Courriel : poem26@ymail.com

Ce dossier sur : <https://poem26.com/ressources/>

ANFR (implantations des antennes-relais en France) : <http://www.anfr.fr/> puis tapez Cartoradio pour localiser les antennes-relais dans votre quartier.

ARTAC : pour la recherche thérapeutique anticancéreuse

<http://www.artac.info/association> (Professeur Dominique Belpomme)

<http://www.ehs-mcs.org>

Association Santé Environnement France (ASEF) : www.asef-asso.fr

Association Zone Blanche : <http://asso-zonesblanches.org/>

Chasseur d'ondes : <https://www.chasseurdondes.com/>

Cœurs d'EHS : <http://coeursdehs.fr/>

Collectif Santé Sans Onde : santesansonde@gmail.com à l'intention des professionnels de la santé électrohypersensibles (EHS) ou intolérants aux ondes électromagnétiques

Criirem : <http://www.Criirem.org>

Family'ondes : <http://www.familyondes.fr/>

Ly'ondes : <https://associationlyondes.wordpress.com/>

Portail web interministériel consacré aux radiofréquences :

<http://www.radiofrequences.gouv.fr/>

Priartem et le collectif des Électrosensibles de France : <http://www.priartem.fr>

Réseau Environnement Santé : <http://www.reseau-environnement-sante.fr/>

Robin des toits : <https://www.Robindestoits.org> (conseil et aide juridique aux victimes des antennes-relais)

WECF : Women in Europe for a Common Future – guide protéger les enfants en évitant les pollutions physiques : <http://www.wecf.eu/francais/index.php>